

Veillez fournir les informations suivantes sur l'origine du présent rapport.

Partie contractante:	Royaume du Maroc
<i>Correspondant national</i>	
Nom complet de l'institution:	Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement
Nom et poste du correspondant:	
Adresse postale:	B.P. 8970 – Agdal – Rabat - Maroc
Téléphone:	(+212) 37 77 26 33
Télécopieur:	(+212) 37 77 08 95
Courrier:	sg@minenv.gov.ma dpe@minenv.giv.ma
<i>Correspondant pour le rapport national (si différent)</i>	
Nom et poste du correspondant:	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Sécheresse
Adresse postale:	Quartier administratif Rabat – Chellah - Maroc
Téléphone:	(+212) 37 76 25 65 / 37 76 46 22
Télécopieur:	(+212) 37 76 84 96
Courrier:	www.eauxetforets.gov.ma
<i>Communication du rapport</i>	
Signature de la personne chargée de communiquer le rapport national:	
Date de communication du rapport:	10 mars 2004

Veillez fournir de brèves informations sur le processus de préparation de ce rapport, y compris sur les acteurs qui ont participé activement à la préparation et sur le matériel qui a servi de référence.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification :

- Direction de la Conservation des Ressources Forestières.
- Division de la Recherche et d'Expérimentation Forestière.

Références :

- Programme Forestier National, Ministère chargé des Eaux et Forêts (Maroc), 1998.
- Plan Directeur des Aires Protégées, Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols (Maroc), 1995.
- Etude Nationale sur la Biodiversité, Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement (Maroc), 1998.
- Rapport National sur la mise en œuvre de la conservation de la lutte contre la désertification (Maroc), COP3, Brésil, 1999.
- Test Marocain des Indicateurs de Développement Durable, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (Maroc) , 2003.

RAPPORT VOLONTAIRE SUR L'APPLICATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ÉLARGI SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES FORÊTS

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Annexe à la décision VI/22

1. Votre pays a-t-il identifié, dans le programme de travail élargi, des buts, objectifs et activités prioritaires qui pourraient être mis en œuvre au niveau national?	
a) non (veuillez préciser les raisons)	
b) oui (veuillez fournir une liste des priorités déterminées)	X
Autres commentaires sur l'identification de buts, objectifs et activités prioritaires	
<p>La plupart des actions du programme de travail élargi s'insèrent dans la politique globale du pays en matière de la protection de l'environnement en général, et de la biodiversité, en particulier. Ainsi, plusieurs objectifs ont été définis comme prioritaires notamment ceux en relation avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière. Ils seront développés dans l'élément du programme 1 du présent rapport.</p>	
2. Après application, certaines des priorités, sinon toutes, ont-elles obtenu les effets attendus (c'est-à-dire un succès)?	
a) non (veuillez préciser les raisons)	
b) oui (veuillez décrire les succès)	
Autres commentaires sur les effets de l'application des activités prioritaires	
<p>La majorité des actions sont en cours.</p>	
3. Avez-vous rencontré, dans l'application des activités prioritaires, des difficultés/obstacles qui auraient pu compromettre les chances de succès?	
a) oui (veuillez préciser les activités et les difficultés/obstacles principaux)	X
b) non	
Autres commentaires sur les difficultés/obstacles à l'application des activités prioritaires	
<p>Insuffisance des moyens financiers (manque de moyens).</p>	
4. Votre pays collabore-t-il avec d'autres gouvernements et d'autres organisations et processus régionaux et internationaux pour appliquer certaines activités régionales ou internationales du programme de travail élargi?	
a) non	
b) oui, collaboration limitée (veuillez préciser)	
c) oui, collaboration importante (veuillez préciser)	X
Autres commentaires sur la collaboration avec d'autres gouvernements et d'autres organisations et processus régionaux et internationaux pour appliquer certaines activités régionales ou internationales du programme de travail élargi	
<p>Le Maroc accorde, depuis longtemps, une grande attention à la coopération en matière de conservation des ressources naturelles. Cette volonté a été traduite par la ratification des conventions et accords internationaux et régionaux ayant trait à la protection de l'environnement d'une part, et par le lancement de plusieurs projets, en collaboration avec les Agences Internationales de développement (GTZ, PNUE, PNUD, FEM, BM, AFD, FAO, UE, etc.), et ayant pour objectifs la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des forêts.</p> <p>Ces projets couvrent un grand nombre d'actions du programme élargi.</p>	

Élément de programme 1: conservation, utilisation durable et partage des avantages

5. Votre pays a-t-il mis au point des méthodes, des lignes directrices, des indicateurs et des stratégies à caractère pratique en vue d'appliquer l'approche par écosystème dans le domaine de la gestion durable des forêts?	
a) non (veuillez préciser les raisons)	
b) des méthodes, lignes directrices et indicateurs pertinents sont en préparation	
c) quelques méthodes, lignes directrices et indicateurs ont été préparés (veuillez préciser)	X
d) un ensemble complet de méthodes, lignes directrices et indicateurs a été préparé (veuillez préciser)	
Autres commentaires sur les méthodes, lignes directrices, indicateurs et stratégies à caractère pratique en vue d'appliquer l'approche par écosystème dans le domaine de la gestion durable des forêts.	
<p>La Stratégie Nationale sur les Aires Protégées a opté pour une approche par écosystème. La mise en œuvre de cette stratégie, traduite par l'exécution de plusieurs projets, avec la participation des communautés locales, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, favorisent l'approche écosystémique. En effet, les modes de gestion proposée pour les Sites d'intérêt Biologique et Ecologique, ne s'appuient pas sur l'établissement d'une zone fermée et isolée, mais sur la structuration d'un espace ouvert, en fonction d'une zonation par objectifs. Ces modes de gestion s'appuient sur trois grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des objectifs de protection et conservation des qualités bio-écologique des milieux ; • Mise en place d'un dispositif d'aménagement et de gestion fondé sur le système de la zonation par objectif ; • Création de rapport de partenariat avec les usagers et exploitants traduisant la démarche participative. 	
6. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes qui menacent les écosystèmes et atténuer leurs incidences négatives sur la diversité biologique des forêts, conformément au droit international?	
a) non	
b) des mesures pertinentes sont en préparation	X
c) oui - quelques mesures ont été prises (veuillez décrire succinctement les mesures)	
d) oui - des mesures complètes ont été prises (veuillez décrire succinctement les mesures)	

Autres commentaires sur les mesures prises

Le Maroc ne dispose pas de réglementation particulière relatives aux espèces exotiques. Néanmoins, et en application des dispositions des conventions internationales, l'importation des espèces exotiques est soumise à une autorisation, notamment lorsqu'il s'agit d'espèce destinée à l'élevage, délivrée sur la base d'une étude des risques écologiques afin de prévenir tout effet négatif sur les écosystèmes et les espèces indigènes.

Par ailleurs, il est à noter que, le droit marocain comprend, outre des textes relatifs au contrôle sanitaire des animaux et plantes importées, des textes spécifiques à l'importation de certaines espèces, citons, à ce propos :

- Décret du 25.10.1963 réglementant l'importation des plantes appartenant au genre d'eucalyptus.
- Arrêté du 01.03.1928 relatif à l'importation des insectes présentant un intérêt économique.

Aussi, est-il à signaler que la loi relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement récemment adoptée (12 mai 2003) fixe, dans l'article 22, les conditions d'introduction de toute espèce animale et végétale pouvant porter atteinte aux espèces protégées ou à leurs milieux naturels.

Actuellement, il y a une réflexion à ce sujet entre gestionnaires et scientifiques pour instaurer un comité national des espèces envahissantes.

7. Votre pays a-t-il pris des mesures pour atténuer les incidences de la pollution sur la diversité biologique des forêts?

a) non	
b) à l'étude	
c) mesures pertinentes en préparation	
d) oui - quelques mesures ont été prises (veuillez préciser)	X
e) oui – des mesures complètes ont été prises (veuillez préciser)	

Autres commentaires sur les mesures prises pour atténuer les incidences de la pollution sur la diversité biologique des forêts

Les mesures prises sont de nature juridique :

- Adoption de la loi sur les études d'impact sur l'environnement.
- Adoption de la loi sur la protection et la mise en valeur de l'environnement.
- Adoption de la loi relative à la lutte contre la pollution de l'air.
- Elaboration d'un projet de loi portant actualisation et adaptation des textes législatifs en matière d'aires protégées.
- Ratification de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques.

8. Votre pays a-t-il pris des mesures pour atténuer les incidences négatives des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) des programmes de recherche et de suivi pertinents sont en préparation	
c) quelques activités de recherche et de suivi ont été mises en place mais aucune mesure n'a été prise	
d) oui - quelques mesures ont été prises (veuillez décrire succinctement les mesures)	X
e) oui - des mesures complètes ont été prises (veuillez décrire succinctement les mesures)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour atténuer les incidences négatives des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts	
<ul style="list-style-type: none"> • Reboisement à l'aide des essences mieux adaptées au climat (sélection et amélioration génétique des essences destinées pour le reboisement et modernisation des pépinières). • Installation d'un réseau de surveillance et de suivi des dépérissements de la Cédraie du Moyen Atlas. • Conduite d'opérations de nettoyage et d'assainissement phytosanitaire dans les forêts touchées par les maladies, les ravageurs, les dépérissements, etc. • Un projet est en cours d'exécution dans le cadre de la coopération Franco – Marocaine en vue de la mise en place à l'échelle nationale d'un réseau de santé des forêts. • Les mesures entreprises pour la lutte contre les incendies sont développées dans la question qui suit le point (9). • Promotion d'actions de conservation des sols sur près de 500.000 ha de terrains soumis au risque d'érosion hydrique. • Adoption d'un programme de lutte contre les effets de la sécheresse : ce programme avait parmi ces objectifs la protection de la forêt par limitation de la pression des populations rurales avoisinantes et de son bétail sur les ressources forestières à travers la création de l'emploi d'une part, et l'approvisionnement en aliments de bétail et à des prix abordables d'autre part. • Elaboration du plan national de lutte contre les inondations. • Mise en œuvre du plan national d'aménagement des bassins versants. 	
9. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les effets négatifs des incendies forestiers et de la lutte contre les incendies (lorsque le feu est un agent perturbateur naturel)?	
a) non	
b) des mesures pertinentes sont à l'étude	
c) des mesures pertinentes sont en préparation	
d) oui - quelques mesures ont été prises (veuillez préciser)	X
e) oui - de nombreuses mesures ont été prises (veuillez préciser)	
Autres commentaires sur les mesures de prévention et d'atténuation des effets négatifs des incendies forestiers et de la lutte contre les incendies	

- Elaboration, 2000, d'un Plan Directeur pour la prévention et la lutte contre les incendies des forêts au Maroc : ce plan a pour but de mettre en place un système de prévention efficace, un réseau d'alerte rapide, des moyens d'intervention suffisants et opérationnels, et des infrastructures adéquates, il repose sur les quatre grandes orientations suivantes :
 - ✓ Une meilleure adaptation de la législation relative aux feux de forêts : révision des textes actuels et création de nouveaux textes.
 - ✓ Mise en place d'une procédure opérationnelle.
 - ✓ Une base cartographique adaptée et précise et fichier normalisé sur la gestion des feux par massif forestier.
 - ✓ Un programme d'action à l'horizon 2010 souple et modulable en fonction des disponibilités budgétaires. Ce programme concerne essentiellement les forêts où le risque est très fort.

10. Votre pays atténue-t-il les effets de la réduction des perturbations naturelles nécessaires au maintien de la biodiversité dans les régions qui ne connaissent plus de telles perturbations?

a) non	
b) le suivi et l'évaluation des effets sont en cours	
c) des mesures éventuelles ont été identifiées	
d) oui - quelques mesures ont été adoptées et sont appliquées (veuillez préciser)	X
e) oui - des mesures complètes ont été adoptées et sont appliquées (veuillez préciser)	

Autres commentaires sur les mesures adoptées pour atténuer les effets de la réduction des perturbations naturelles nécessaires au maintien de la biodiversité dans les régions qui ne connaissent plus de telles perturbations

Les mesures développées dans les questions 7. 8 et 9 concernant aussi les régions qui ne connaissent pas de telles perturbations.

11. Votre pays empêche-t-il et atténue-t-il les pertes de diversité biologique des forêts dues au morcellement des terres et à leur conversion à d'autres utilisations?

a) non	
b) des mesures éventuelles ont été identifiées	
c) oui - quelques mesures ont été prises	X
d) oui - des mesures complètes ont été prises	

Autres commentaires

- Délimitation de plus de 4.7 millions de forêts.
- Création des parcs nationaux, parcs naturelles, réserves biologiques, réserves de chasse et réserves de biosphère.
- Promotion d'activités réduisant les intendances négatives dues à la fragmentation des forêts sur leur diversité biologique, y compris, le reboisement, la restauration des forêts, gestion des bassins versants et des forêts secondaires.

12. Votre pays restaure-t-il la diversité biologique dans les forêts secondaires dégradées et les forêts établies sur d'anciennes terres forestières et d'autres paysages?	
a) non	
b) des mesures éventuelles ont été identifiées	
c) oui - quelques mesures ont été appliquées dans certaines régions (veuillez préciser)	X
d) oui - des mesures complètes ont été appliquées dans les principales régions (veuillez préciser)	
Autres commentaires sur les mesures de restauration de la diversité biologique dans les forêts secondaires dégradées et les forêts établies sur d'anciennes terres forestières et d'autres paysages	
<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un réseau d'aires protégées (Voir question 14) ; elle a pour but la conservation de la diversité des habitats naturels de la région et la richesse spécifique de leurs communautés animales et végétales, la restauration des milieux altérés par l'exploitation ou l'occupation humaine et la réintroduction des espèces animales ayant disparues. • Programme de réintroduction des espèces disparues au niveau des parcs nationaux (Oryx, Addax, Autruche, Gazelle cuvier et Gazelle dama au niveau du parc de Sous-Massa et le Cerf de berbérie dans le Parc National de Tazekka). • Programme de réhabilitation de l'arganeraie marocaine. • Mise en défens réalisé par l'installation des clôtures. • Régénération naturelle. • Encouragement des pratiques de la transhumance pour la reconstitution du couvert pastoral. • Réserves de chasse pour la reconstitution de la faune cynégétique. 	
13. Votre pays encourage-t-il des pratiques de gestion forestière qui favorisent la conservation des espèces endémiques et menacées?	
a) non	
b) des pratiques de gestion forestière pertinentes sont en préparation	
c) oui - quelques pratiques ont été adoptées et leur application a été encouragée (veuillez préciser)	
d) oui - quelques pratiques sont appliquées (veuillez préciser)	X
Autres commentaires sur les pratiques de gestion forestière qui favorisent la conservation des espèces endémiques et menacées	
<p>L'évaluation de l'état de la biodiversité, qui a été faite dans le cadre l'étude nationale sur la diversité biologique et l'étude nationale sur les aires protégées, a montré que la biodiversité marocaine est très riche en espèces endémiques ainsi le taux d'endémisme pour les mammifères est 8,6%, pour les amphibiens et reptiles, il est de l'ordre de 22,1% et plus de 930 espèces endémiques de la flore.</p> <p>Parmi ces espèces certaines font actuellement l'objet d'exploitation, On cite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'arganier : espèce soumise à une réglementation d'exploitation spécifique. Cette espèce a bénéficié de plusieurs études et projets ayant pour but la conservation et l'utilisation durable : Projet de création de nouvelles coopératives et structuration de la production de l'huile d'argan. Ce projet a pour objectif d'organiser le secteur arganier (prévu). • Le Cèdre : espèce endémique et menacée, fait l'objet d'une exploitation rationnelle basée sur l'aménagement et l'inventaire. • Plus de 50% des forêts disposent de plans d'aménagement. 	

14. Votre pays a-t-il créé des réseaux adéquats et efficaces de zones forestières protégées?	
a) non	
b) des réseaux de zones protégées sont en voie de planification	
c) quelques zones protégées ont été établies mais il n'y a pas de réseaux en place	
d) des réseaux de zones protégées sont en train de prendre forme	X
e) d'importants réseaux de zones protégées ont été établis	
Autres commentaires	
<p>En 1995, le Maroc a élaboré l'Etude Nationale sur les Aires Protégées. Cette étude a mis en place un réseau national d'aires protégées en identifiant 168 sites d'intérêts biologiques et écologiques (SIBE) à travers tout le Maroc, d'une superficie de 2,5 millions d'hectares et dont presque la moitié sont des écosystèmes forestiers. L'identification de l'ensemble des sites s'est basée sur leur richesse aussi bien faunistique que floristique ainsi que la diversité de leurs habitats. Ce réseau est constitué de trois grands types d'unité : les Parcs Nationaux ; les Parcs Naturels ; et les Réserves Naturelle.</p> <p>Ces SIBE sont classés selon trois niveaux de priorité d'intervention, définis par le degré de nécessité et l'urgence de la protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Le SIBE doit être rapidement placé sous un statut de protection au plus avant une échéance de 5 ans. • Priorité 2 : Le SIBE devra bénéficier d'un statut de protection au plus avant une échéance de huit ans. • Priorité 3 : Le SIBE devra bénéficier d'un statut de protection à terme, qui peut intervenir après une échéance de dix ans, si la conjoncture ne permet pas de procéder plutôt à sa classification. <p>Actuellement, plusieurs projets ont vu le jour et contribuent activement à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les aires protégées.</p>	
15. Votre pays encourage-t-il l'utilisation durable des ressources forestières en vue d'améliorer la conservation de la diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) des politiques et programmes pertinents sont en préparation	
c) oui - quelques politiques et programmes sont en place (veuillez préciser)	X
d) oui - des politiques et programmes complets sont en place (veuillez préciser)	
Autres commentaires sur les politiques et programmes d'encouragement de l'utilisation durable des ressources forestières en vue d'améliorer la conservation de la diversité biologique des forêts	
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de plans d'aménagement de gestion durable pour plus de 2,5 millions d'hectares de forêts naturelles. • Plan Directeur de Reboisement : parmi ces objectifs l'intensification de la production en mesure de répondre aux divers besoins dans un cadre participatif et partenariat. • Exploitation et favorisant des plantes aromatiques et médicinales. • Institution d'un réseau d'aires protégées. • Gestion rationnelle de la faune cynégétique. • Développement de la chasse touristique. 	

16. Votre pays prévient-il les pertes dues à une exploitation non durable des ressources forestières ligneuses et non ligneuses?	
a) non	
b) des mesures éventuelles ont été identifiées	
c) quelques mesures ont été prises (veuillez préciser)	X
d) des mesures complètes ont été prises (veuillez préciser)	
Autres commentaires sur les mesures de prévention des pertes dues à une exploitation non durable des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'encadrement et répression des exploitations illicites. • Projets de développement participatifs avec la population locale pour diminuer la pression sur les ressources forestières. • Organisation de la population usagère de la forêt. • Education et sensibilisation du public. 	
17. Votre pays prend-il des mesures pour donner aux communautés autochtones et locales la possibilité de mettre au point et d'appliquer des systèmes adaptatifs de gestion communautaire pour conserver et utiliser durablement la diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) non applicable	
c) des politiques et programmes pertinents sont en préparation	
d) oui - quelques politiques et programmes sont en place (veuillez préciser)	X
Autres commentaires sur les politiques et programmes qui donnent aux communautés autochtones et locales la possibilité de mettre au point et d'appliquer des systèmes adaptatifs de gestion communautaire pour conserver et utiliser durablement la diversité biologique des forêts	
<p>Plusieurs projet de conservation des ressources naturelles qui impliquent et responsabilisent les populations locales à la protection durable et à la conservation et à la valorisation économique et sociale des espaces forestiers ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet GEF des aires protégées prévoit la promotion en concertation avec les populations locales, dans 13 SIBE, des modes participatifs dans la gestion des ressources naturelles. • Projet de gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif. • Projet de développement intégré et gestion des ressources naturelles au Nord du Maroc. • Projet de développement participatif des zones forestières et péri-forestières dans les Provinces de Chefchaouen et Khénifra. • Projet du Parc National d'Ifrane. • Projet AGRN relatif à l'assistance à la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la coopération bilatérale Maroc-Allemande a pour but le développement et la mise en œuvre, commun accord avec la population locale, de mesures de protection et de réhabilitation des milieux naturels dans et autour de trois parcs nationaux (Souss-Massa, Toubkal et Tazekka). • Projet de conservation de la diversité biologique par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas. • Projet de gestion des ressources naturelles dans la Province de Taza : ce projet vise la mise en place d'une approche participative pour atténuer la pression sur les ressources naturelles. • Amodiation du droit de chasse aux associations de chasseurs : elle a pour but de faire participer les chasseurs aux effets de protection et de développement durable de la faune cynégétique. 	

18. Votre pays a-t-il élaboré des systèmes et stratégies d'information efficaces et équitables et favorisées l'application de ces stratégies pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> et l'utilisation durable de la diversité génétique des forêts?	
a) non	
b) un système et une stratégie d'information pertinents sont en préparation	
c) un système d'information pertinent est en place	
d) des stratégies pertinentes sont en place (veuillez préciser)	
e) un système et des stratégies d'information pertinents sont en place (veuillez préciser)	X
Autres commentaires sur les stratégies pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> et l'utilisation durable de la diversité génétique des forêts	
<p>La stratégie de la conservation des ressources génétiques a été mise en œuvre au Maroc à travers deux méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conservation in-situ, qui est assurée par : la création des aires protégées, la création des parcs nationaux, la création des réserves et la réintroduction d'espèces disparus dans les écosystèmes. • La conservation ex-situ, qui est assuré par : la création de jardins botaniques, l'élevage d'espèces sauvages menacées d'extinction dans les zoo et parcs clôturés, la création de banque de semences, et la création du Muséum d'Histoire Naturelle (au niveau d'e l'Institut Scientifique de Rabat). 	
19. Votre pays favorise-t-il un partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques forestières et des connaissances traditionnelles connexes?	
a) non	
b) des politiques et programmes pertinents sont en préparation	
c) quelques politiques et programmes sont en place (veuillez préciser)	X
d) des politiques et programmes complets sont en place (veuillez préciser)	
Autres commentaires sur les politiques et programmes favorisant le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques forestières et des connaissances traditionnelles connexes	
L'accès aux ressources génétiques est basé sur des conditions convenues d'un commun accord généralement type de convention ou accord.	

Si votre pays souhaite fournir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de cet élément du programme, veuillez utiliser l'espace prévu ci-dessous

Élément de programme 2: environnement institutionnel et socio-économique porteur

20. Votre pays améliore-t-il la compréhension des diverses causes des pertes de diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) une analyse limitée a été entreprise	
c) une analyse approfondie a été entreprise	
d) oui - quelques analyses sont terminées et leurs résultats sont disponibles (veuillez décrire succinctement certains des résultats de ces analyses)	X
e) oui - une analyse complète a été réalisée et les résultats sont disponibles (veuillez décrire quelques résultats de cette analyse)	
Autres commentaires sur l'analyse des diverses causes des pertes de diversité biologique des forêts	
<p>Les pertes en couverture forestières sont dues essentiellement aux actions menées par l'Homme à travers les défrichements, les exploitations abusives et surpâturage combinés au stress hydrique des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, aux incendies et aux attaques des parasites.</p> <p>En 1995, ces pertes ont été estimées à 31.000 ha par an.</p> <p>Entre 1991 et 1997, les superficies touchées par les incendies sont de l'ordre de 4503 ha/an, celles défrichées sont de l'ordre de 4500 ha/an et la surface perdue par l'urbanisation est de l'ordre de 1000 ha/an.</p> <p>L'analyse des données sur les incendies qui ont touché les forêts marocaines au cours des trois dernières années relève une perte de l'ordre de 2200 ha/an.</p>	
21. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les politiques et les programmes relatifs au secteur des forêts et à d'autres secteurs?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui – ils ont été intégrés dans les politiques et programmes, dans certains secteurs (veuillez préciser)	
d) oui - ils ont été intégrés dans les politiques et programmes des secteurs principaux (veuillez préciser)	X
Autres commentaires sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les politiques et les programmes relatifs au secteur des forêts et à d'autres secteurs	

La conservation et l'utilisation de la diversité biologique ont été prises en compte dans la plupart des programmes liés à la protection de l'environnement et au développement durable :

- La stratégie nationale pour la protection de l'environnement et du développement durable : cette stratégie renferme les plans et les programmes pour la conservation et l'utilisation durable des composantes de la biodiversité dans les écosystèmes.
- La stratégie et le plan national sur la biodiversité : elle œuvre la diversité biologique des écosystèmes forestiers.
- Plan National de la Lutte contre la Désertification : les secteurs du pastoralisme et d'approvisionnement en combustibles ligneux, à impact direct sur la forêt, ont été privilégiés par les actions proposées dans ce plan.
- Plan d'Aménagement des Bassins Versants : finalisé en 1996, il propose l'adoption d'un concept de développement des zones de montagne basé sur des programmes conçus selon une approche participative.
- Plan Directeur de Reboisement, finalisé en 1997, propose une stratégie pour le reboisement capable de fournir une réponse durable aux divers besoins en produit forestiers selon une approche participative.
- Plan Directeur des Aires Protégées : élaboré en 1995, a défini la stratégie nationale pour les aires protégées. La mise en œuvre de cette stratégie est traduite par le lancement de plusieurs projets visant le renforcement des efforts du pays en matière de la conservation de la biodiversité et de la promotion du développement durable local et participatif.
- Programme Forestier National : achevé en 1999 ; ce programme a arrêté un programme prioritaire, sur une échéance de 20 ans, axé sur la protection de la biodiversité et le développement socio-économique des populations rurales.
- Programme d'Electrification Rural Globale : Ce plan qui prévoit l'électrification de près de 1.500.000, il a pour but de limiter les prélèvements du bois pour l'approvisionnement en énergie.
- Plan national Energétique (bois de feu) : une étude, menée en 1994, a permis d'évaluer le besoin et l'offre en bois et d'analyser l'équilibre entre offre et demande et recommande des actions à mettre en œuvre.
- Plan Stratégique pour le Développement d'Energie Renouvelable : Il a parmi ses objectifs la protection du couvert forestier par la promotion de l'utilisation des ressources d'énergie renouvelable (production du gaz par la technique de biométhanisation, utilisation de four spéciale, etc.).

22. Votre pays a-t-il mis au point des pratiques de bonne gouvernance, examiné, révisé et appliqué les lois relatives aux forêts et les lois connexes, ainsi que les régimes fonciers et systèmes de planification afin d'assurer des fondements solides pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?

a) non	
b) examen en cours	
c) examen et révision terminés	
d) quelques pratiques de bonne gouvernance et lois connexes ont été élaborées et mises en œuvre (veuillez préciser)	X
e) un ensemble complet de pratiques et de lois a été élaboré et mis en œuvre (veuillez préciser)	

Autres commentaires sur les pratiques et les lois élaborées et mises en œuvre pour assurer un fondement solide pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts

Le droit marocain comprend un grand nombre de texte juridique s'appliquant directement ou indirectement à la conservation de la diversité biologique. Néanmoins, vu l'ancienneté de leur adoption, ils présentent des lacunes qui limitent leur aptitude à fournir des solutions adéquates aux problèmes de la forêt en général. Pour remédier à ce problème, la législation, ancienne, a été complétée par des dispositions plus récentes, notamment les lois citées au paragraphe 7.

Par ailleurs, le Maroc a ratifié un grand nombre de conventions et accords internationaux ayant pour objectifs la protection de l'environnement et dont la mise en œuvre a donné lieu au lancement de plusieurs projets notamment ceux cités aux paragraphes 17 et 21.

23. Votre pays encourage-t-il l'application du droit de la forêt et examine-t-il le commerce y afférent?

a) non	
b) examen en cours	
c) mesures éventuelles identifiées	
d) oui - quelques mesures sont en place pour renforcer l'application du droit de la forêt et examiner le commerce y afférent	X
e) oui - des mesures complètes sont en place pour renforcer l'application du droit de la forêt et examiner le commerce y afférent	

Autres commentaires

- Actualisation de la législation forestière (évaluation du besoin en législation).
- Renforcement des capacités aux fins de l'application efficace de la législation.
- Limitation des prélèvement de la faune et de la flore sauvage (arrêté annuelle de la chasse, autorisations délivrées sur la base d'une évaluation de l'état du produit).
- Contrôle et suivi permanent de la circulation et du commerce des produits forestiers.

24. Votre pays remédie-t-il aux carences et aux distorsions économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

a) non	
b) examen en cours	
c) mesures éventuelles identifiées	
d) oui - quelques mesures ont été prises (veuillez préciser)	X
e) oui - des mesures complètes ont été prises (veuillez préciser)	

Autres commentaires sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts

D'énormes efforts sont entrepris pour concilier les impératifs liés aux carences et aux distorsions économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de la diversité biologique des forêts.

25. Votre pays améliore-t-il l'appui du public et sa compréhension de la valeur de la diversité biologique des forêts et de leurs biens et services à tous les échelons?

a) non	
b) un programme pertinent est en préparation	
c) oui - quelques programmes sont en place	X
d) oui - des programmes complets sont en place	

Autres commentaires

- Création du service de la Communication et de l'Approche Participative : chargé des activités de sensibilisation de la population rurale sur le rôle vital de la forêt, des ressources à protéger et des répercussions négatives de la dégradation de ces ressources aussi bien sur le plan écologique que socio-économique, à travers la presse écrite, les chaînes radio et télévision nationales et par des entretiens menés avec la population.
- Organisation de plusieurs manifestations : journées (journée mondiale de l'arbre, journée nationale du Forestier, célébration de l'année internationale de Montagne), séminaires sur le développement durable, sur la protection de l'environnement.
- Programme de sensibilisation adressé au grand public à travers la télévision, radio et presse et aux écoliers à travers les programmes scolaires.
- Le volet de la sensibilisation figure dans les actions menées dans plusieurs projet : GEF, MedWet Coast, gestion des bassins versants, AGRN, zones humides en collaboration avec les ONGs.

Si votre pays souhaite fournir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de cet élément du programme, veuillez utiliser l'espace prévu ci-dessous

--

Élément de programme 3 : connaissances, évaluation et surveillance

26. Votre pays a-t-il examiné et adopté un système minimal de classification des forêts, fondé sur des définitions harmonisées des forêts et portant sur les principaux éléments de la diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) examen en cours	
c) examen terminé	
d) un système de classification des forêts a été adopté	X
Autres commentaires	
<p>Une classification des forêts marocaines a été faite en fonction de leur physionomie et des essences prédominantes.</p> <p>Pour connaître avec précision la distribution et les surfaces occupées par les différentes essences forestières, le Maroc dispose d'un service de l'inventaire forestier qui procède à des évaluations périodiques du patrimoine forestier national.</p>	
27. Votre pays a-t-il établi des systèmes de classification des forêts et des cartes de celles-ci au niveau national en utilisant les normes et les protocoles convenus au niveau international?	
a) non	
b) établissement à ses débuts	
c) établissement à un stade avancé	
d) oui-systèmes de classification établis	X
Autres commentaires	
<p>En se basant sur les étages végétaux (peuplement et communautés végétales), une carte de subdivisions biogéographique a été dressée depuis 1952 et comporte 22 zones. Lors de l'étude nationale sur les aires protégées en 1995, et suite à l'actualisation des critères biogéographiques, ces zones ont été regroupées seulement en 14 zones.</p>	

Le Service de l'Inventaire Forestier National utilise les normes internationales en matière de classification des forêts et de cartographie.	
28. Votre pays a-t-il établi des relevés pour des systèmes forestiers déterminés dans les zones prioritaires aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) à l'examen	
c) les relevés pertinents sont prévus	
d) les relevés pertinents sont terminés (veuillez préciser)	
e) les résultats des relevés pertinents sont disponibles (veuillez préciser)	X
Autres commentaires sur les relevés des écosystèmes forestiers déterminés dans les zones prioritaires aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts	
L'étude nationale sur la diversité biologique et l'étude sur les aires protégées présentent les résultats détaillés de l'évaluation de tous les écosystèmes du Royaume y compris les écosystèmes forestiers.	
29. Votre pays fait-il progresser l'élaboration et l'application de critères et d'indicateurs internationaux, régionaux et nationaux reposant sur des mesures fondamentales effectuées aux niveaux régional, sous-régional et national dans le cadre de la gestion durable des forêts?	
a) non	
b) un programme pertinent est en préparation	
c) quelques critères et indicateurs ont été élaborés (veuillez préciser)	
d) des indicateurs complets ont été élaborés (veuillez préciser)	X
Autres commentaires sur l'élaboration et la mise en œuvre de critères et d'indicateurs	
Le projet de Test Marocain des Indicateurs du Développement Durable, qui a pris comme référence les IDD adoptés par la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), a identifié une liste d'indicateurs de développement durable pour le Maroc. Les indicateurs concernant le secteur de la forêt sont :	
<ul style="list-style-type: none"> • Superficie totale des forêts perdues annuellement. • Surface forestière et taux de reboisement. • Taux des superficies reboisées dans la superficie déboisée. • Superficies incendiées par an. • Superficie des aires protégées. • Superficie des sols affectés par l'érosion, la salinité et la désertification. • Espèces menacées de disparition. 	

30. Votre pays a-t-il exécuté des programmes de recherche fondamentaux sur le rôle de la diversité biologique des forêts et le fonctionnement des écosystèmes?	
a) non	
b) des programmes de recherche sont en préparation	
c) oui - quelques programmes de recherche ont été exécutés	X
d) oui - des programmes de recherche complets ont été exécutés	
Autres commentaires	
<p>La recherche forestière exécute des programmes de recherche sur le rôle de la diversité biologique des forêts et le fonctionnement des écosystèmes et principalement ceux liés aux Sites d'Intérêt Biologique et écologique, aux Parcs Nationaux et aux principaux écosystèmes forestiers. Parmi ces programmes, on cite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la biodiversité dans les Sites d'Intérêt Biologique et écologique. • Etude de la diversité écologique, floristique et phytosociologique dans les Parcs Nationaux. • Suivi des écosystèmes forestiers : Cédraie, Subéraie, Iliçaie, Arganeraie, Tétracinaie, et Thuriféraie. • Inventaire et suivi de la biodiversité faunistique : espèces protégées et espèces gibiers. • Suivi des programmes de réintroduction et de réhabilitation de la faune sauvage. 	
31. Votre pays renforce-t-il et améliore-t-il les capacités techniques au niveau national pour surveiller la diversité biologique des forêts, en tirant parti des possibilités offertes par l'intermédiaire du centre d'échange de la CDB?	
a) non	
b) programme de renforcement des capacités en préparation	
c) oui - quelques programmes sont en place (veuillez préciser)	X
d) oui - des programmes complets sont en place (veuillez préciser)	
Autres commentaires sur les programmes visant à renforcer et améliorer les capacités techniques au niveau national pour surveiller la diversité biologique des forêts	
<p>Le Maroc a entrepris plusieurs actions visant le renforcement des capacités nationales en matière de surveillance de son patrimoine naturel parmi lesquelles on cite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des éléments constitutifs de la diversité biologique, y compris la diversité de la forêt, à travers plusieurs études notamment l'Etude Nationale sur les Aires Protégées et l'Etude Nationale sur la Diversité Biologique. • Définition d'indicateurs qui devraient, à travers un suivi, renseigner sur l'état des écosystèmes, sur les tendances des espèces et sur l'efficacité des approches et des politiques suivies dans les processus de conservation. • Mise en place d'un Centre d'Information sur la Biodiversité (CHM) ayant pour objectifs de réunir, compiler, diffuser toutes informations relatives à la diversité biologique et de favoriser un accès rapide aux connaissances existantes. • Poursuite de la réflexion sur la mise en place des groupes d'experts, d'observateurs, de techniciens régionaux travaillant sous l'égide d'un réseau national, pour assurer la surveillance des changements de divers éléments de la diversité biologique. <p>Par ailleurs, il est à signaler que le projet de gestion des aires protégées au Maroc prévoit un programme d'études et de suivi scientifique et la mise en place d'un système de suivi-évaluation des aires protégées au Maroc.</p>	

Si votre pays souhaite fournir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de cet élément du programme, veuillez utiliser l'espace prévu ci-dessous
